

**Thèmes et documents relatifs à l'emploi du feu et au débroussaillage en libre accès  
sur le site internet de la Préfecture de l'Aude**

**[www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)**

**L'accès à ce sommaire est obtenu par ce Cheminement :**

Politiques publiques – Environnement - Environnement et Développement - Forêt

**Défense des forêts contre les incendies (DFCI)**

- Débroussaillage
- Emploi du feu
- Politique de prévention
- Prévention du risque feux de forêts

**Débroussaillage**

**Obligations des particuliers et des gestionnaires d'infrastructures linéaires**

- Corps de l'arrêté préfectoral
- Annexes de l'arrêté préfectoral
- Cartographie dynamique/Obligations des gestionnaires des routes
- Cartographie dynamique/Obligations des gestionnaires de lignes électriques
- Fiche 1 – En quoi consiste le débroussaillage
- Fiche 2 – Quelle surface doit être débroussaillée
- Fiche 3 – Qui doit débroussailler
- Courrier-type de demande d'autorisation d'intervention sur fonds voisins

**Prévention feux de forêts**

- Reportage et accès à :
  - Consulter la carte actualisée chaque jour
  - Consulter l'arrêté
  - Télécharger le dossier de presse
  - Télécharger le communiqué de presse
  - Toutes les informations sur la prévention "feux de forêts" → Retour à "Défense des forêts contre les incendies (DFCI)"

**Emploi du feu**

- Fiche synthétique des interdictions et prescriptions
- Communiqué de presse : Emploi du feu
- Arrêté préfectoral
- Imprimé pour incinération de végétaux coupés
- Imprimé pour incinération de végétaux sur pied

**Politique de prévention**

- Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI) 2008 – 2014
  - Introduction et sommaire
  - Rapport de présentation
  - Document d'orientation
  - Prorogation du PDPFCI jusqu'à début 2018

**Prévision du risque Feux de forêts**

- Consulter la carte "Risques feux de forêts"
- Prévision – risque – météo messageinter – campagne

**Bon à savoir pour les randonneurs et entrepreneurs :**

**En période estivale, la prévision du risque de feu de forêt est mise à disposition quotidiennement au 04 68 71 76 98 et est également consultable dans le document du site, actualisé chaque jour.**

**Défrichement et forêt de production**

- Autorisation de défrichement (article L341-1)
  - Notice d'information à l'attention des demandeurs d'autorisation de défrichement.
  - Notice explicative pour le demandeurs d'examen au cas par cas
  - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
  - Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
  - Demande d'autorisation de défrichement.